

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2009 à 18 heures 30**

DATE DE LA CONVOCATION : 11 septembre 2009

**Présents** :

Pierre BOUVIER, maire

Roger GUGLIELMETTI – Anne-Marie FORGEOUX – Claude PLEINDOUX –

Christophe MARTIN, adjoints

Christophe CANGIANO - Patrick LESPINASSE - Olivier REY – Edmond CADET –

Catherine REBATEL - Alain BOITTE - Carole CISSE – Alain BERNARD

**Procuration** :

Béatrice KOEKKOEK à Christophe CANGIANO

Bruno BOUCHARD à Christophe MARTIN

**Secrétaire de séance** : Alain BERNARD

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence de Pierre BOUVIER, maire.

Il propose la modification de l'ordre du jour comme suit :

- 1 délibération est à retirer de l'ordre du jour : déclassement du domaine public au Lauzet

1 délibération est à rajouter à l'ordre du jour : acquisition de la parcelle AE 25p

modifications approuvées.

**I – FINANCES**

1/ Exonération de Taxe Foncière en faveur de certains logements

En application de l'article 1385 E du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal décide d'exonérer de taxe foncière, sur les propriétés bâties, pendant une durée de quinze ans, pour la part revenant à la collectivité, les logements visés au 4° de l'article L.351-2 du Code de la Construction et de l'Habitation construits, sur la Commune, situés en zone de revitalisation rurale.

**Approuvé à l'unanimité**

**II – ADMINISTRATION GENERALE**

1/ Bail à construction le Bachas

Le Conseil Municipal décide, à la suite de l'appel public à projet lancé au mois de mai, de conclure un bail à construction d'une durée de 40 ans avec Monsieur et Madame LAURENS pour l'aménagement du site du Bachas comprenant la réalisation d'un chalet restaurant, et la réhabilitation du bâtiment existant. Le montant du projet s'élève à 920 000 € HT.

Le loyer s'élèvera à 7 % du chiffre d'affaires annuel HT.

**Approuvé à l'unanimité**

2/ Acquisition des parcelles R 890 et 897

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition des parcelles R 890 et 897, situées sur le domaine skiable, appartenant à Madame HONNORAT, d'une superficie totale de 1646 m<sup>2</sup> au prix de 4 115 €.

**Approuvé à l'unanimité**

### 3/ Acquisition de la parcelle R 880

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle R 880, située sur le domaine skiable, appartenant à Madame FINE Germaine, d'une superficie de 260 m<sup>2</sup> au prix de 750 €.

**Approuvé à l'unanimité**

### **III – PERSONNEL**

#### 1/ Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs suite aux avancements de grade et réussite aux concours.

**Approuvé à l'unanimité**

### **IV - QUESTIONS DIVERSES**

#### 1/ Acquisition de la parcelle AE 25p

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de 85 m<sup>2</sup> environ de terrain à prendre sur la parcelle cadastrée AE 25 conformément au tracé de l'emplacement réservé n°17 au prix de 3 400 €.

**Approuvé à l'unanimité**

#### 2/ Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal, délibération n°20/2008 du 31 mars 2008

Monsieur le Maire donne lecture de tous les actes pris depuis le 11 août 2009, en vertu des délégations données par le Conseil Municipal.

La séance est levée à 19 heures 26.